



MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 20 mai 2011

Séance du Conseil général du 21 juin 2011

**Préavis municipal no 7/2011 relatif à l'équipement et à l'élargissement
du chemin de Burnens**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, nous rencontrons des problèmes sur le chemin de Burnens en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales. Celles-ci sont actuellement récoltées dans un puits perdu, lequel est régulièrement colmaté par des particules fines de matériaux terreux.

Le chemin de Burnens est le seul accès pour la déchetterie communale et sa bande de roulement n'est que de 240 cm.

Actuellement, un projet de construction d'un hangar agricole, cave et pépinière et d'un hangar agricole avec boxes à chevaux, situé à l'ouest de la déchetterie, a été soumis à l'enquête publique.

Un deuxième projet a été soumis à l'accord préalable des Services cantonaux et sera soumis prochainement à l'enquête publique.

La déchetterie doit être équipée d'une borne hydrante pour la défense incendie.

Le crédit y relatif a été voté en 2010 par le SIDEP.

Le bureau Liard & Associés a été mandaté pour l'étude générale des équipements et l'élargissement de la chaussée de deux fois 60 cm, soit la même largeur que le chemin qui mène à Ikea.

Le projet comprend le réseau d'électricité, l'eau potable et le réseau des eaux claires avec la pose de deux grilles de route.

Les travaux pour l'électricité et l'eau potable sont pris en charge par le SIDEP et les propriétaires concernés.

Les eaux claires et l'élargissement de la chaussée sont à la charge de la commune.

Le devis des travaux à charge de la commune s'élève à Fr. 260'000.- et se décompose comme suit :

➤ Eaux claires	Fr. 82'689.35
➤ Elargissement	Fr. 131'303.70
➤ Honoraires	Fr. 37'358.-
➤ Divers	Fr. 8'638.95
Total	Fr. 260'000.-
	=====

Le prélèvement sur la trésorerie courant de Fr. 260'000.- sera amorti de la façon suivante :

- Prélèvement de Fr. 70'000.—
sur le compte 9280.006.00, provision routes
- Prélèvement de Fr. 90'000.—
sur le compte 9280.001.00, réserve épuration des eaux
- Prélèvement de Fr. 100'000.—
sur le compte 9282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir lui accorder le prélèvement de Fr. 260'000.- et d'accepter le préavis tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire



Francis Liard



Marguerite Pilloud